

Le deux octobre mil huit cent dix-neuf, onze heures du matin, par devant nous, Maire de la Ville de Lyon ont comparu sieurs Pierre Charnier né à Lyon le treize floréal an trois, fabricant d'étoffes demeurant rue St Marcel, fils majeur et légitime de défunt Pierre Charnier et de dame Agathe Riboullet demeurant susdite rue, du consentement de laquelle il procède.

et demoiselle Collette Blanc, née à Lyon le trois nivose an douze, demeurant avec ses père et mère montée des Capucins, fille mineure et légitime de sieur François Blanc et de dame Marie Volat, du consentement desquels elle procède.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été faites les dix-neuf et vingt-six septembre dernier sans qu'il soit intervenu aucune opposition.

Vu les actes de naissance des futurs époux, l'acte de décès du père du futur, desquels actes dûment en forme il a été donné lecture ainsi que du chapitre six du code civil, titre cinq, du mariage.

Faisant droit à la réquisition des comparants, nous leur avons demandé s'ils veulent se prendre pour époux, d'après leurs réponses affirmatives nous prononçons au nom de la loi que lesdits sieurs Pierre Charnier et demoiselle Collette Blanc sont unis par le mariage dont acte a été passé et lu en présence de la mère de l'époux, du père de l'épouse, des sieurs Philibert Dorel, demeurant à Lyon, place Croix-Baquet, Jean-Baptiste Barbier, rue Bat-d'Argent, François Fournet, rue Neyret, tous trois fabricants d'étoffes et Jean-Claude Dupont, boulevard rue Lainerie, témoins majeurs lesquels ainsi que les époux, la mère de l'époux et le père de l'épouse ont signé avec nous.

P^{re} Charmier.

V^e Charmier

Blanc

Colette Blanc.

Barbier

Fournet.

Dorel.

Dupont

J. F. Dian
adj^t